Commune de Vis en Artois DE 2024 005

Séance du mercredi 13 mars 2024

Membres en exercice

: 15

Présents: 14 Votants: 15

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 04 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian THIÉVET. Daniel LADRIÈRE. Christian Pour: 15 - Contre: BOISLEUX, Roger CANDAËS, Ghislaine ANSELIN, Nathalie 0 -

BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Franck Abstentions: 0

LAGRENE, Raphaël LALIN, Julien LETERME, Sébastien

Secrétaire de séance: ROUSSELLE, Jean-Pierre SANTY, Julie VERMEESCH

Julie VERMEESCH **Procurations:** Laurence DERON

Absents Excusés:

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

La séance ouverte, Monsieur le Maire appelle l'Assemblée à voter l'attribution des subventions pour l'année 2024. Il soumet au Conseil Municipal les différents demandes de subventions sollicités au budget communal 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de répartir comme suit:

4000€ - CCAS: - ESVS (Entente Sportive Val Sensée): 1920€ - Comité d'Animation des Fêtes: 5000€ - AMI (Association multiloisirs intercommunale): 13600€ - Amicale Vissoise: 250€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

> A Vis en Artois, le 13 mars 2024 Le Maire.

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 15/03/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Préfecture du Pas de Calais

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2024 062-216208645-20240313-DE_2024_005-DE